

**CGV-130413**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

226<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 13 avril 2013

de 8 h 30 à 15 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

Kevin Arseneau	Étudiant (Moncton)	Stéphane Robichaud	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Jean-Claude Savoie, chancelier	U de M
Kevin Bédard	Étudiant (Shippagan)	Jean Soucie	Nord-Ouest
Alain Bossé	Nord-Ouest	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Michel Cardin	Professeur (Moncton)		
Léandre Cormier	Sud-Est	<b><u>Observatrices et observateurs</u></b>	
Lacina Coulibaly	Professeur (Edmundston)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Yves Gagnon	Nord-Ouest	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée désignée	Moncton
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales (VRAEI)	U de M
Raymond Lanteigne, président suppléant	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Patrick Lavoie	Étudiant (Edmundston)	Richard Saillant, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Louis Léger	Sud-Est	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Bill Lévesque	Extérieur des régions	Marie-Paule Viel, secrétaire d'assemblée	Moncton
Vaughne Madden	Atlantique (N.-É.)		
Ivan Robichaud	Nord-Est		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Georges Arsenault, Annie C. Daneault, Danys Delaquis, Liette Dumas-Sluyter, André G. Richard et Pauline Roy

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES .....	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	5
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	5
6.	CORRESPONDANCE .....	5
7.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	5
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-121201 ET CGV-130318 .....	6
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV) .....	6
9.01	BUDGET 2013-2014 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	6
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	8
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-130128 ET CEX-130318 .....	9
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) .....	9
12.1	CEX-130128 .....	9
12.1.1	(7) Nomination - Vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires .....	9
12.1.2	(9) Rapport du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation .....	9
12.1.3	(8) UDEM 2020 - Tendances lourdes .....	10
12.2	CEX-130318 .....	11
12.2.1	(5.3) Dossier de la foresterie .....	11
12.2.2	(6) Rapport des ressources humaines .....	11
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-130128 .....	11
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	12
14.1	Évaluation du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire .....	12
14.2	Évaluation des programmes de cycle supérieur en études françaises .....	13
14.3	Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client .....	15
14.4	Création d'une Mineure en criminologie .....	15
15.	BUDGET 2013-2014 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	16
16.	PLAN DE L'ÉDUCATION PERMANENTE .....	16
17.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE .....	16
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	17
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	17
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	17
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT .....	18
22.	CONDENSÉ DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-130307 .....	18
23.	AFFAIRES NOUVELLES .....	18
23.1	Installation du chancelier .....	18
23.2	Qualité du français .....	18
23.3	Remerciements .....	18
24.	PROCHAINE RÉUNION .....	18

25.	CLÔTURE .....	19
	DOCUMENTS .....	20
	Document A : Ordre du jour adopté .....	A(1-2)
	Document B : Budget 2013-2014 de l'Université de Moncton .....	B(1-42)
	Document C : Rapport du recteur et vice-chancelier .....	C(1-28)
	Document D : UdeM 2020 - Tendances lourdes .....	D(1-35)
	Document E : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-130128 .....	E(1)
	Document F : Planification stratégique .....	F(1-15)
	Document G : Planification stratégique - présentation PowerPoint .....	G(1-6)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante :  
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.



La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 6. CORRESPONDANCE

Aucune.

### Point d'ordre

Le recteur et vice-chancelier rappelle aux membres les *Règles relatives à l'accessibilité et la diffusion des documents et à la divulgation des décisions et délibérations du Conseil des gouverneurs*. Il fait la lecture de l'article 3.2 des Règles qui dit ceci : « Lorsqu'un document du Conseil n'est pas encore devenu accessible ou lorsqu'exceptionnellement l'accès à un document du Conseil est restreint, le membre du Conseil des gouverneurs est assujéti à l'obligation d'en préserver la confidentialité. »

Le recteur et vice-chancelier explique que la FÉÉCUM a diffusé un communiqué de presse le jeudi 11 avril 2013. Dans le communiqué, on peut lire que Kevin Arseneau, membre du Conseil des gouverneurs, « ... avoue avoir senti le besoin de briser le sceau de la confidentialité exigée par l'Université au sujet du budget qu'il a reçu plusieurs joueurs (sic) avant le (sic) tenue de la réunion... ».

Le recteur et vice-chancelier rappelle que les travaux du Conseil des gouverneurs doivent se faire en respectant les codes établis incluant les *Règles relatives à l'accessibilité et la diffusion des documents et à la divulgation des décisions et délibérations du Conseil des gouverneurs*.

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs expriment leur mécontentement vis-à-vis le bris de confidentialité. Monsieur Arseneau reconnaît que plusieurs membres de la direction lui ont fait part du budget universitaire et de son caractère confidentiel. Monsieur Arseneau indique que, en tant que représentant étudiant, il sentait l'obligation d'aviser les étudiantes et les étudiants qu'il s'agissait d'un budget difficile pour elles et eux. Il rappelle qu'il n'est pas membre du Comité de finance et qu'aucun représentant universitaire ne lui a expliqué l'envergure du budget.

La proposition suivante est mise aux voix.

### **R : 03-CGV-130413**

Hermel Landry, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que l'étude du bris de confidentialité et l'étude de la sanction à prévoir soient transmises au Comité exécutif. »*

Vote sur R03                  Pour 17                  Contre 2                  Abstention 1                  ADOPTÉE

## 7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

### **R : 04-CGV-130413**

Louis Léger, appuyé par Hermel Landry, propose :

*« Que le point 15 (Budget 2013-2014 de l'Université de Moncton) soit traité au point 9.01 de l'ordre du jour. »*

Vote sur R04                  unanime                  ADOPTÉE

**7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)****Autres modifications**

- ▶ Le point 12.2.1 est pour information
- ▶ Le point 18 sera traité par Hermel Landry en l'absence de Annie C. Daneault
- ▶ Ajout du point 23.1 : Installation du chancelier
- ▶ Ajout du point 23.2 : Qualité du français

**R : 05-CGV-130413**

Ivan Robichaud, appuyé par Louis Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-121201 ET CGV-130318****R : 06-CGV-130413**

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Léandre Cormier, propose :

*« Que les procès-verbaux CGV-121201 et CGV-130318 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucune.

**9.01 BUDGET 2013-2014 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Voir le Document B, p. 1-43

**Présentation de la présidente du Comité de finance**

La présidente du Comité de finance présente les principes directeurs du budget qui ont été adoptés par le Conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Elle précise que ces principes ont été respectés lors de la préparation du budget 2013-2014. La présidente passe en revue les faits saillants du budget. À ce titre, elle note que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé dans son budget 2013-2014 que le financement accordé aux quatre universités publiques demeurerait inchangé par rapport à celui de 2012-2013. Elle ajoute que la subvention de base demeure la même qu'en 2011-2012 et que, comme ce fut le cas en 2012-2013, un financement additionnel provisoire de 4 M\$ y est ajouté. Pour l'Université de Moncton, ce gel signifie que les trois campus recevront exactement les mêmes montants qu'en 2011-2012.

Par ailleurs, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il limitera l'augmentation des droits de scolarité à un maximum de 150 \$ pour les étudiantes et les étudiants d'origine canadienne. À ce titre, le budget proposé prévoit une augmentation de 150 \$ des droits de scolarité (soit 2,8 %) pour les étudiantes et les étudiants inscrits au premier cycle.

La présidente passe en revue le sommaire du budget 2013-2014. Elle indique que les revenus projetés s'établissent à 115 117 000 \$ et que les dépenses projetées s'élèvent à 115 354 000 \$. Un déficit de 237 000 \$ est à prévoir. Devant ce scénario, la présidente explique que le Conseil des gouverneurs doit faire des choix judicieux et assurer un contrôle rigoureux des dépenses.

## 9.01 BUDGET 2013-2014 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

### Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le budget prévoit une augmentation de 1000 \$ (soit 11,1 %) des droits de scolarité pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Malgré cette augmentation, les droits de scolarité pour ces étudiantes et ces étudiants demeureront nettement inférieurs à ceux des trois autres universités publiques du Nouveau-Brunswick ainsi que ceux de la vaste majorité des autres universités canadiennes. Par ailleurs, il rappelle que le Conseil des gouverneurs avait déjà approuvé en décembre 2012 les augmentations aux tarifs des logements universitaires, soit de 0 % à 3 % au Campus de Moncton et de 1 % à 5 % au Campus d'Edmundston. Au Campus de Shippagan, des modifications apportées aux tarifs se situent entre -15 % et +1,5 %.

Par ailleurs, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que l'on pourrait avoir un manque à gagner de 1,7 M\$ en 2013-2014. À ce titre, il indique que l'Université de Moncton a certaines réserves, mais qu'elles ne seront pas durables à long terme devant la conjoncture financière qui s'annonce.

### Discussion

Une longue discussion s'ensuit au sujet du budget proposé.

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs indiquent que le budget proposé est rigoureux et réaliste. Certains membres sont d'avis que, en raison de la bonne gestion du budget, les universités publiques font face à un gel plutôt qu'à une diminution de leur subvention. Plusieurs membres sont d'avis que des choix difficiles s'imposent et que l'Université de Moncton n'est pas à l'abri des difficultés financières de la Province. Plusieurs indiquent que la Province du Nouveau-Brunswick fait face à des défis financiers très importants et que les universités doivent trouver des moyens de tirer leur épingle du jeu malgré tout.

Au Campus d'Edmundston, le vice-recteur indique que le budget est équilibré, mais qu'il n'y a aucun excès dans les dépenses. Au Campus de Shippagan, le Campus fait face à un déficit pour la première fois de son histoire. La vice-rectrice indique que toutes les mesures seront prises au cours de l'année pour avoir un budget équilibré.

Les représentants étudiants soulèvent la question des droits de scolarité. Certains notent que l'augmentation de 150 \$ pour les étudiantes et les étudiants d'origine canadienne est absorbable, mais que l'augmentation de 1000 \$ pour les étudiantes et les étudiants internationaux est faramineuse et difficile à accepter. Les représentants étudiants expliquent que tout le monde doit prêter main-forte pour la cause étudiante et qu'ils se sentent seuls dans cette bataille. Ils demandent l'aide de l'Université dans son ensemble pour demander de l'aide au gouvernement. Enfin, l'augmentation des frais de logement, la cessation d'accepter la carte de crédit comme option de paiement pour les droits de scolarité et l'ajout d'une ressource administrative au recrutement sont des mesures inadéquates selon un représentant étudiant. Les représentants étudiants indiquent qu'ils voteront contre le budget proposé.

À la suite des points soulevés par les représentants des étudiantes et des étudiants, plusieurs gouverneurs indiquent qu'il s'agit d'un exercice financier délicat et qu'ils sont sensibles aux enjeux soulevés. Plusieurs notent qu'il s'agit d'un débat de société, que la situation financière de la Province est difficile et que l'on ne peut négocier individuellement. On rappelle que les universités publiques de la province ne sont pas en droit de faire des déficits.

### **R : 07-CGV-130413**

Lise Bastarache, appuyée par Louis Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2013-2014 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »*

## 9.01 BUDGET 2013-2014 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Le président de la FÉÉCUM demande aux gouverneures et aux gouverneurs de poser un geste symbolique en diminuant de 1 \$ les droits de scolarité 2012-2013. Kevin Arseneau rappelle que l'Université de Moncton est une institution acadienne où les étudiantes et les étudiants ne sont pas des clientes et des clients. Il indique que le futur de l'Acadie passe par l'Université de Moncton et que celle-ci doit demeurer accessible aux étudiantes et aux étudiants. À ce titre, il demande qu'un geste symbolique soit posé par les gouverneures et les gouverneurs afin de lancer un message de solidarité au gouvernement.

Cet amendement n'a pas soulevé de discussion.

### Amendement

#### **P : 08-CGV-130413**

Kevin Arseneau, appuyé par Kevin Bédard, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs diminue de 1 \$ le montant des droits de scolarité 2012-2013 pour l'année 2013-2014. »*

Vote sur P08                  Pour 2                  Contre 14                  Abstentions 2                  REJETÉE

Patrick Lavoie modifie l'amendement (P : 08-CGV-130413). Il propose que le Conseil pose un geste symbolique en diminuant de 1 \$ l'augmentation des droits de scolarité prévue pour l'année 2013-2014.

La présidente du Comité de finance explique que, dans la préparation d'un budget, l'on doit se comparer aux autres universités de la province afin de demeurer compétitif. Le modèle d'affaires doit être développé en tenant compte de la conjoncture financière et de la réalité.

### Amendement

#### **R : 09-CGV-130413**

Patrick Lavoie, appuyé par Louis Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs diminue de 1 \$ l'augmentation des droits de scolarité prévue pour l'année 2013-2014. »*

Vote sur R09                  Pour 17                  Contre 1                  Abstentions 2                  ADOPTÉE

Kevin Arseneau demande que l'on note son abstention.

La proposition R : 07-CGV-130413 se lira comme suit :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2013-2014 de l'Université de Moncton tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R07 (amendée)          Pour 17                  Contre 3                  ADOPTÉE

Kevin Arseneau demande que son vote contre soit noté au procès-verbal.

Pause de 10 h 50 à 11 h 5

## 10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document C, p. 1-28

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport au Conseil des gouverneurs. Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 12 avril 2013. Il indique que la partie I du rapport présente les dossiers prioritaires et que la partie II présente divers dossiers en cours et un bilan non exhaustif d'activités ayant marqué la vie universitaire au cours des derniers mois.



12.1.2 **(9) Rapport du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation** (suite)

**R : 13-CGV-130413**

Kevin Bédard, appuyé par Daniel Hétu, propose :

*« Que la résidence étudiante inaugurée en 2005, située sur la rue de l'Université à Shippagan, porte le nom **Résidence Raymond-Chiasson.** »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

12.1.3 **(8) UdeM 2020 - Tendances lourdes**

Voir le Document D, p. 1-35

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente, à l'aide de diapositives électroniques, un document intitulé « UdeM 2020 : Tendances lourdes affectant la taille de l'effectif étudiant ». Le vice-recteur explique que « ce rapport examine les principales tendances, particulièrement démographiques, qui ont exercé et/ou vont exercer, au cours des prochaines années, leur influence sur la taille de l'effectif étudiant de l'Université de Moncton ». Le document offre le contexte nécessaire à une discussion stratégique sur les perspectives futures de l'Université.

Le vice-recteur passe en revue le document en mettant l'accent sur les grandes tendances affectant la fréquentation universitaire. Il en identifie quatre : 1) la progression de la participation féminine aux études universitaires; 2) la mondialisation et le progrès de l'économie du savoir; 3) la hausse du niveau de scolarité des parents; 4) la croissance des étudiantes et des étudiants internationaux.

Dans le document, on note que les réalités sont différentes d'un campus à l'autre. Le vice-recteur attire l'attention des membres sur le déclin démographique et les inscriptions à l'Université de Moncton, notamment 1) le bassin des écoles secondaires francophones où l'on passe de 3378 élèves inscrits en 12<sup>e</sup> année en juin 1999 à 2406 élèves inscrits en 12<sup>e</sup> année en juin 2012, une différence de 972 élèves; 2) le bassin démographique néo-brunswickois dans lequel on doit tenir compte de la dénatalité et de la migration; 3) le double phénomène du déclin démographique du Nord de la province et de la force d'attraction croissante de la région de Moncton; et 4) l'impact de l'augmentation des familles exogames dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et du phénomène de la mobilité linguistique.

Les membres du Conseil des gouverneurs notent que le document est fort intéressant et qu'il donne la toile de fond aux discussions qui auront lieu au cours de l'exercice de planification stratégique. Certains gouverneurs expliquent que le recrutement des étudiantes et des étudiants est très important et que, dans les communautés où des campus universitaires ne sont pas présents, il faut doubler d'efforts. Selon certains, ces efforts pourraient être en lien avec des activités sportives et culturelles afin de développer un sentiment d'appartenance à l'Université de Moncton.

Plusieurs membres notent la grande qualité du document et remercient le vice-recteur pour ce regard sobre et réaliste sur la situation dont fait face l'Université.

Applaudissements.

**R : 14-CGV-130413**

Stéphane Robichaud, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le document intitulé UdeM 2020 : Tendances lourdes affectant la taille de l'effectif étudiant. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

## 12.2 **CEX-130318**

### 12.2.1 **(5.3) Dossier de la foresterie**

Le vice-recteur du Campus d'Edmundston explique que six comités de travail sont à l'oeuvre pour mettre en place les résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs. Parmi celles-ci, on notera celle portant sur la restructuration administrative de la Faculté et la modification de son nom. Une proposition passera au Sénat académique en mai et sera présentée au Conseil des gouverneurs en juin.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent au niveau des modifications au programme de Baccalauréat en sciences forestières. Un nouveau programme est en voie de développement et sera proposé aux diverses instances à l'automne.

Les membres du Conseil des gouverneurs estiment que le dossier a fait un progrès remarquable au cours de la dernière année et ils remercient le vice-recteur ainsi que les membres des diverses équipes pour un travail de grande qualité.

#### **R : 15-CGV-130413**

Louis Léger, appuyé par Jean Soucie, propose :

*« Que Paul Albert et toutes les équipes de travail soient remerciés pour le travail accompli dans le dossier de la foresterie. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

### 12.2.2 **(6.1) Rapport des ressources humaines**

#### **Promotion**

#### **R : 16-CGV-130413**

Ivan Robichaud, appuyé par Léandre Cormier, propose :

*« Que, en conformité avec les stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes E et F de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la promotion au rang de titulaire soit attribuée au professeur **Hubert ROUSSEL** (École de kinésiologie et de récréologie) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Dîner 12 h 12 à 13 h 3.

## 13. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-130128**

Voir le Document E, p. 1

#### **R : 17-CGV-130413**

Ivan Robichaud, appuyé par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-130128. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

## 14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

### 14.1 Évaluation du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le professeur Serge Talbot de l'Université Laval a procédé à l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire et a remis son rapport final le 6 juillet 2012. Dans son rapport, l'évaluateur note que la pertinence du programme est indéniable. L'évaluateur donne son avis sur les cinq éléments suivants : 1) la gestion du programme et encadrement des étudiantes et des étudiants; 2) la perception externe du programme; 3) le sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants; 4) la visibilité du programme; et 5) la reconfiguration.

Au sujet des étudiantes et des étudiants, l'évaluateur note que le programme accueille diverses catégories d'étudiantes et d'étudiants, notamment celles et ceux qui sont en transit d'un programme à l'autre ainsi que celles et ceux qui choisissent le programme en tant que tel. À ce titre, il suggère la mise sur pied d'un comité réseau qui veillerait sur la gestion, l'encadrement et la qualité du programme.

Par ailleurs, l'évaluateur souligne le faible sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants envers le programme. Il propose l'offre de cours *réseau* et l'identification d'un local réservé aux étudiantes et aux étudiants du programme. Il encourage aussi la création d'un site Web. Enfin, l'évaluateur fait quelques suggestions sur le projet de la reconfiguration des programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il faut étudier la possibilité d'offrir un programme de Baccalauréat ès arts à temps complet pour rehausser la valeur, voire l'image, du programme multidisciplinaire. Il explique aussi que le programme de Baccalauréat ès arts à temps partiel, tel que conçu, ne permet pas aux étudiantes et aux étudiants de profiter des programmes de prêts et bourses.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations suivantes :

#### **R : 18-CGV-130413**

Yves Gagnon, appuyé par Alain Bossé, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

#### **RECOMMANDATION 1**

*Que le programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire soit maintenu en tenant compte des modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.*

#### **RECOMMANDATION 2**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet.*

#### **RECOMMANDATION 3**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la pertinence de maintenir des concentrations thématiques « définies » comme composante du programme.*

#### **RECOMMANDATION 4**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan analysent les impacts et la pertinence d'inclure des cours MULT obligatoires dans le programme et fassent les recommandations qui en découlent aux instances appropriées.*

14.1 **Évaluation du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire** (suite)

**R : 18-CGV-130413** (suite)

**RECOMMANDATION 5**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le campus d'Edmundston examinent le mode de gestion du programme et des dossiers académiques des étudiantes et des étudiants afin d'en assurer l'efficacité, et fassent les modifications jugées nécessaires.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences et les campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec le Registrariat, examinent la problématique entourant l'admission d'étudiantes et d'étudiants « en transition » dans les baccalauréats multidisciplinaires afin de proposer des éléments de solutions aux instances appropriées.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que les facultés concernées se concertent sur la nomenclature à utiliser dans le cadre des programmes de baccalauréat multidisciplinaire en tenant compte du régime pédagogique adopté dans le cadre de la reconfiguration des programmes. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

14.2 **Évaluation des programmes de cycle supérieur en études françaises**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les professeurs Michelle Daveluy de l'Université Laval, et Lucie Hotte de l'Université d'Ottawa, ont procédé à l'évaluation des programmes de cycles supérieurs en études françaises. Le rapport final fut remis le 30 août 2012. Les programmes qui font l'objet d'une évaluation sont les suivants : 1) Maîtrise en français; 2) Maîtrise ès arts (études littéraires); 3) Doctorat en études littéraires; 4) Maîtrise ès arts (sciences du langage); 5) Doctorat en sciences du langage.

Les évaluatrices ont noté la réputation enviable et l'expertise considérable au Département d'études françaises en ce qui concerne les cycles supérieurs. De plus, elles ont noté que les programmes offerts sont à la hauteur des attentes et des normes en vigueur dans la plupart des universités canadiennes. Enfin, elles ont souligné la contribution remarquable du corps professoral et des étudiantes et des étudiants en matière d'obtention de fonds de recherche et de rayonnement.

Les évaluatrices proposent des modifications importantes aux programmes de maîtrise passant à la livraison d'un programme plutôt que trois. Le nouveau programme aurait deux profils (études littéraires ou sciences du langage) et deux options (mémoire ou thèse). Au sujet des programmes de doctorat, elles considèrent qu'il faut maintenir l'offre des deux programmes.

Au sujet des enjeux propres aux étudiantes et aux étudiants, les évaluatrices sont d'avis que l'Université n'est pas compétitive avec les autres universités sur la base de l'appui financier offert aux étudiantes et aux étudiants. Par ailleurs, elles notent que la durée des études demeure l'élément le plus inquiétant tant à la maîtrise qu'au doctorat.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations suivantes :

**R : 19-CGV-130413**

Stéphane Robichaud, appuyé par Michel Cardin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

**14.2 Évaluation des programmes de cycle supérieur en études françaises (suite)****R : 19-CGV-130413 (suite)****RECOMMANDATION 1**

*Que les programmes de maîtrise ès arts en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que, à la suite du processus portant sur la viabilité des programmes, la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes déterminent et mettent en œuvre, le cas échéant, les meilleurs moyens de revitaliser le programme de Maîtrise en français.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes évaluent la nécessité de créer un cours de méthodologie et de modifier les intitulés des cours et proposent les modifications qui en découlent aux instances appropriées.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus et que les rajustements administratifs proposés par les évaluatrices externes soient pris en compte par les instances appropriées, tels que présentés dans les recommandations qui suivent.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que les responsables des programmes doctoraux du Département d'études françaises, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, dressent un cheminement clair pour les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes de doctorat avec l'objectif, d'une part, d'accélérer la présentation de l'examen prédoctoral et, d'autre part, de raccourcir la durée des études.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et le Service de bourses et aide financière se penchent sur la situation financière des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage avec l'objectif d'identifier des moyens pour palier au problème de sous-financement des étudiantes et des étudiants, le cas échéant.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes doctoraux au Département d'études françaises, en collaboration avec le Service de recrutement et de liaison, établissent une stratégie de communication qui vise à mieux faire connaître les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage à l'Université et à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants.*

#### 14.2 **Évaluation des programmes de cycle supérieur en études françaises** (suite)

**R : 19-CGV-130413** (suite)

##### **RECOMMANDATION 8**

*Que les responsables des programmes de doctorat au Département d'études françaises se dotent de lignes directrices afin d'assurer un suivi plus serré des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat, notamment en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants inactifs.*

##### **RECOMMANDATION 9**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, évalue la capacité du Département d'études françaises à assurer un enseignement et un niveau de recherche adéquats dans le domaine de la littérature acadienne étant donné que les études acadiennes sont un axe de développement prioritaire de l'Université et, au besoin, qu'elle en tienne compte dans son plan de recrutement professoral. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

#### 14.3 **Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'Université de Moncton, par le biais de la Faculté d'administration, en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe, souhaite développer de nouveaux partenariats, notamment ceux liés au développement de programmes articulés. Le nouveau programme de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client (B. appl. G.R.C.) s'inscrit dans cette vision. Le nouveau programme vise à offrir une solide formation aux étudiantes et aux étudiants dans le domaine de la gestion de la relation client. Il met l'accent sur l'application des connaissances et des habiletés acquises en matière d'identification des clients, de constitution de leur profilage, d'élaboration de stratégie relationnelle et d'amélioration de l'image de l'entreprise et de ses produits et services auprès de la clientèle. Les deux premières années du programme seraient offertes au CCNB - Campus de Dieppe et les deux dernières années seraient offertes à l'Université de Moncton - Campus de Moncton. À noter que le programme satisfait à la structure de baccalauréat spécialisé et respecte les paramètres de la reconfiguration des programmes.

Le programme exige la condition d'admission « B ». De plus, un nouveau cours sera créé, soit ADMK3384 Gestion de l'approche client. Outre la livraison du nouveau cours, le programme n'engendre aucun coût additionnel puisque les étudiantes et les étudiants seront intégrés dans les cours existants.

**R : 20-CGV-130413**

Vaughne Madden, appuyée par Jean Soucie, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

#### 14.4 **Création d'une Mineure en criminologie**

Le vice-recteur à l'enseignement explique que la Faculté des arts et des sciences sociales souhaite mettre sur pied un programme de Mineure en criminologie. Ce programme permettrait aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances de base dans le champ de la criminologie. Le programme compte 24 crédits et les quatre axes de sa structure sont : 1) la connaissance des théories criminologiques; 2) la criminologie appliquée; 3) les institutions juridiques et pénales; et 4) des thèmes ciblés et des problématiques spécifiques.

#### 14.4 **Création d'une Mineure en criminologie** (suite)

Au sujet des ressources professorales nécessaires pour enseigner le programme, le programme nécessite l'embauche d'une professeure ou d'un professeur à temps complet et trois chargées ou chargés de cours sur une base annuelle. À noter que l'Université a déjà en place une spécialiste en criminologie et qu'aucun salaire additionnel n'est demandé pour le financement du programme. De plus, une entente entre l'Université de Moncton et le Service correctionnel du Canada - région de l'Atlantique prévoit que le Service fournira des ressources sans frais sous forme de prêt d'employées et d'employés pour la livraison de neuf crédits de cours universitaires annuellement au cours des années 2013 à 2016.

À noter que les études de marché et les consultants embauchés au fil des ans pour examiner la création d'un programme en criminologie indiquent que les besoins sont réels et que les programmes en criminologie sont nécessaires.

#### **R : 21-CGV-130413**

Patrick Lavoie, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme articulé de Mineure en criminologie. »*

Vote R21

unanime

ADOPTÉE

#### 15. **BUDGET 2013-2014 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Voir le point 9.01.

#### 16. **PLAN DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

#### 17. **PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Voir le Document F, p. 1-15 et le Document G, p. 1-6

Invité : Gino LeBlanc, conseiller principal en planification stratégique et relations gouvernementales

#### **R : 22-CGV-130413**

Yves Gagnon, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs se transforme en comité plénier pour une période de quinze minutes. »*

#### **Point d'ordre**

Le président note que le bruit provenant du corridor est à un point tel que les délibérations du Conseil des gouverneurs ne se font pas dans un endroit approprié. À ce titre, les membres du Conseil des gouverneurs souhaitent suspendre la réunion jusqu'à ce que l'endroit soit propice pour les délibérations.

#### **R : 23-CGV-130413**

Jean Soucie, appuyé par Hermel Landry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs suspende la réunion pour une durée indéterminée. »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

**Point d'ordre** (suite)Manifestation des étudiantes et des étudiants

Sans avertissement, des manifestantes et des manifestants sont entrés dans le Salon du Chancelier pendant la réunion du Conseil. Un groupe d'environ 150 personnes a manifesté dans le Salon du Chancelier, le corridor du 2<sup>e</sup> étage et le hall d'entrée du rectorat pendant une période de 40 minutes. Elles et ils ont manifesté contre la hausse des droits de scolarité. Les manifestantes et les manifestants étaient accompagnés d'une organisatrice syndicale. Les travaux du Conseil des gouverneurs ont été suspendus pendant la durée de la manifestation.

Le recteur et vice-chancelier ainsi que le président de la FÉÉCUM, Kevin Arseneau, ont accepté de rencontrer les manifestantes et les manifestants au Centre étudiant immédiatement. Ainsi, le recteur et Kevin Arseneau ont quitté la salle. Le Conseil des gouverneurs a repris ses travaux en comité plénier.

Reprise des travaux : levée de la suspension**R : 24-CGV-130413**

Ivan Robichaud, appuyé par Louis Léger, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le document intitulé  
Penser les grandes orientations de la planification stratégique.* »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

**18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

En l'absence de la présidente, Hermel Landry, membre du Comité de gouvernance, présente le rapport. Le Conseil des gouverneurs s'est réuni à trois reprises depuis la réunion du mois de décembre 2012, soit le 1<sup>er</sup> février, le 15 février et le 13 mars 2013. Le sujet principal de discussion lors de ces rencontres a été la révision de la *Politique de sélection des cadres*. Monsieur Landry rappelle que les modifications ont été adoptées par le Conseil des gouverneurs le 18 mars dernier.

Monsieur Landry profite de l'occasion pour inviter les membres à soumettre des candidatures pour les postes à combler au sein du Conseil des gouverneurs à compter de septembre 2013. Les postes à combler sont les suivants : région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick (Annie C. Daneault); résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick (Lise Bastarache); région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick (Pauline Roy); et région de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse) (Vaughne Madden).

**19. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique que le Comité s'est réuni à deux reprises depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Le Comité a discuté de l'état d'avancement des projets d'infrastructure, les négociations avec la province du Nouveau-Brunswick au sujet d'une entente portant sur le financement pluriannuel, les négociations avec les chargées et les chargés de cours et les monitrices et les moniteurs cliniques, ainsi que les projections au 30 avril 2013. Le Comité a aussi discuté longuement du budget annuel 2013-2014 ainsi que du document intitulé « UdeM 2020 : Tendances lourdes affectant la taille de l'effectif étudiant ».

**20. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Yves Gagnon, président du Comité de vérification, explique que le comité s'est réuni le 25 mars. Le comité a discuté des mandats d'audit interne, de la présentation de nouveaux mandats et de l'exercice de planification stratégique. Les audits en cours sont les suivants : 1) Étude sur la classification des postes; 2) Étude des contrats d'emploi; et 3) Sécurité/Technologie.

## 21. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que le Comité de placement s'est réuni le 11 février et qu'il a discuté des rendements des gestionnaires de portefeuille (dotation et caisses de retraite). De plus, le Comité a accueilli les représentants de Fauchier Partners, Integra, Placements Louisbourg et Jarislowsky Fraser. Globalement, les gestionnaires de portefeuille indiquent que l'année 2012 a été une bonne année notant que les rendements, dans l'ensemble, étaient plus élevés que l'indice de référence.

## 22. CONDENSÉ DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-130307

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le condensé de dernière réunion du Sénat académique. Il indique que le Sénat académique a adopté la reconfiguration de 17 programmes lors de cette réunion.

## 23. AFFAIRES NOUVELLES

### 23.1 Installation du chancelier

L'installation du nouveau chancelier aura lieu le 26 avril 2013 à 15 heures à la Salle de spectacle du pavillon Jeanne-de-Valois. Toutes les gouverneures et tous les gouverneurs sont invités à cet événement.

### 23.2 Qualité du français

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

### 23.3 Remerciements

Le président suppléant du Conseil des gouverneurs remercie chaleureusement quatre personnes qui terminent leur mandat au sein du Conseil des gouverneurs, soit Kevin Bédard, Patrick Lavoie, Michel Cardin et Paul Albert.

Applaudissements.

Monsieur Paul Albert prend la parole pour remercier chaleureusement tous les membres du Conseil des gouverneurs qu'il a connu au fil des années. Il remercie tous les membres de l'Équipe de direction depuis 2003 et remercie Yvon Fontaine, ancien recteur et vice-chancelier, pour l'appui, la confiance et l'amitié. Il remercie son équipe de direction au Campus d'Edmundston et les membres de la communauté du Nord-Ouest qui l'ont appuyé dans de nombreux projets au fil des ans.

#### **R : 25-CGV-130413**

Patrick Lavoie, appuyé par l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs, propose :

*« Que **Paul Albert** soit remercié chaleureusement pour tout le travail accompli en tant que vice-recteur du Campus d'Edmundston, l'UMCE. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

## 24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 8 juin 2013 au Campus de Shippagan.

**25. CLÔTURE**

La réunion se termine à 15 h 30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Raymond Lanteigne, président suppléant

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale

**DOCUMENTS**